

SAINT-JEAN EUDES

TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL 2020

E.H.P.A.D.

Tarifs Journalier par personne (*arrêté Conseil Général 10 mars 2020*)

- Hébergement

- Chambre 20 m² 60,55 €
- Chambre + 20 m² 80,14 €

- Dépendance

- GIR 1&2 : 20,39 €
- GIR 3&4 : 12,94 €
- GIR 5&6 : 5,49 €

Passagers et invités

<input type="checkbox"/> Nuit + Petit déjeuner	17,00 €
<input type="checkbox"/> Déjeuner (hormis repas festif)	10,00 €
<input type="checkbox"/> Déjeuner festif	14,00 €
<input type="checkbox"/> Goûter	1,50 €
<input type="checkbox"/> Dîner	8,00 €
<input type="checkbox"/> Repas enfants (-12 ans)	6,00 €
<input type="checkbox"/> Apéritif à la demande	2,00 €

A noter que pour les hébergements à titre Permanent, l'Aide Personnalisée Autonomie (APA) est versée à l'établissement sous forme de dotation globale par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, au bénéfice des ressortissants du Département. Pour ces personnes, le coût Dépendance restant à charge est égal au tarif GIR 5&6.

Pour les hébergements à titre Temporaire ou pour les ressortissants des autres départements, le tarif Dépendance correspondant au niveau de dépendance (GIR) est facturé. Un plan d'aide peut être accordé par le service APA de son département.

LE CEDRE – EHPAD

TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL 2020

E.H.P.A.D.

Tarifs Journalier par personne (*arrêté Conseil Général 10 mars 2020*)

- Hébergement 60,55 €
- Dépendance
 - GIR 1&2 : 20,39 €
 - GIR 3&4 : 12,94 €
 - GIR 5&6 : 5,49 €

Majoration APPARTEMENT 2 1,00 €

Minoration STUDIO 1,00 €

Passagers et invités

- Nuit + Petit déjeuner 17,00 €
- Déjeuner (hormis repas festif) 10,00 €
- Déjeuner festif 14,00 €
- Goûter 1,50 €
- Dîner 8,00 €
- Repas enfants (-12 ans) 6,00 €
- Apéritif à la demande 2,00 €

A noter que pour les hébergements à titre Permanent, l'Aide Personnalisée Autonomie (APA) est versée à l'établissement sous forme de dotation globale par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, au bénéfice des ressortissants du Département. Pour ces personnes, le coût Dépendance restant à charge est égal au tarif GIR 5&6.

Pour les hébergements à titre Temporaire ou pour les ressortissants des autres départements, le tarif Dépendance correspondant au niveau de dépendance (GIR) est facturé. Un plan d'aide peut être accordé par le service APA de son département.

ERMITAGE ST-JOSEPH – EHPAD

TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL 2020

E.H.P.A.D.

Tarifs Journalier par personne (*arrêté Conseil Général 10 mars 2020*)

- Hébergement 60,55 €
- Dépendance
 - GIR 1&2 : 20,39 €
 - GIR 3&4 : 12,94 €
 - GIR 5&6 : 5,49 €

Passagers et invités

- Nuit + Petit déjeuner 17,00 €
- Déjeuner (hormis repas festif) 10,00 €
- Déjeuner festif 14,00 €
- Goûter 1,50 €
- Dîner 8,00 €
- Repas enfants (-12 ans) 6,00 €
- Apéritif à la demande 2,00 €

A noter que pour les hébergements à titre Permanent, l'Aide Personnalisée Autonomie (APA) est versée à l'établissement sous forme de dotation globale par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, au bénéfice des ressortissants du Département. Pour ces personnes, le coût Dépendance restant à charge est égal au tarif GIR 5&6.

Pour les hébergements à titre Temporaire ou pour les ressortissants des autres départements, le tarif Dépendance correspondant au niveau de dépendance (GIR) est facturé. Un plan d'aide peut être accordé par le service APA de son département.